

COMPTE RENDU DE LA CAP n°1 du 3 janvier 2012
**Phase n°2 du mouvement de mutation des inspecteurs
de la filière gestion publique au 1er mars 2012**

L'ordre du jour concernait :

- l'approbation du procès verbal de la séance du 14/11/2011 sur la liste d'aptitude des fonctionnaires de catégorie B pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques.
- L'examen des demandes de mutation départementale des inspecteurs non comptables de la filière gestion publique
- Les questions diverses

Sur le premier point, les représentants CGT ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas prendre part au vote dans la mesure où, en l'absence d' élu dans cette instance à l'issue des précédentes élections (2007), ils n'étaient pas présents lors de la séance du 14 Novembre 2011.

Cela étant, ils ont tenu à rappeler que la CGT Finances Publiques était opposée aux promotions par liste d'aptitude car ce système est arbitraire et injuste.

Notre syndicat revendique un réel examen professionnel donnant plus de chances à chacun.

Sur le second point, Madame Font, représentant la parité administrative, a rendu compte des 2 départs et des 2 arrivées sur le Morbihan.

Elle a précisé que sur les 2 emplois non comptables vacants (Adjoint SIP Lorient Nord et Centre des Finances Publiques [CFP] Lorient collectivités) un seul serait pourvu. Le poste d'adjoint au CFP de Lorient-collectivités est gelé en attendant le repyramidage en poste d'Inspecteur Divisionnaire.

Le SIP de Lorient Nord, la Paierie départementale, Le CFP de Vannes-Municipale, le CFP de la Gacilly font l'objet de mouvements.

Compte-tenu du gel du poste d'adjoint au CFP de Lorient-collectivités, un inspecteur muté en surnombre sera affecté comme chargé de mission à la DDFIP sans précision du service.

Avant de soumettre le projet aux organisations syndicales, Madame Font a indiqué que celui-ci avait été conçu en fonction des vacances d'emploi et des souhaits exprimés par chacun des agents.

Ainsi sur les 9 demandes déposées, 5 ont été satisfaites (2 sur les 1^{er} choix, 1 sur le 2^{ème} et un agent en surnombre). 4 demandes n'ont donc pas obtenu satisfaction.

Le projet a été soumis au vote.

CGT, CFDT : ABSTENTION

Snui/Sud : CONTRE

Parité administrative : POUR

Les élus CGT ont choisi de s'abstenir au motif que le projet s'inscrit toujours dans le cadre des suppressions d'emploi notamment sur Lorient avec la suppression du poste d'inspecteur à Lorient Collectivités.

Vos représentants CGT à la CAP locale n°1:

- Sophie RAULT (Brigade de vérifications-LORIENT)
- Catherine BOUSSION (Trésorerie de VANNES MENIMUR)